

RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS/MAJEURS PROTÉGÉS

À conserver par le Club pendant 10 ans

À COMPLÉTER PAR LE LICENCIÉ MAJEUR ET / OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL D'UN LICENCIÉ MINEUR OU D'UN MAJEUR PROTÉGÉ

Je soussigné(e) M/Mme

En qualité de licencié et/ou de représentant légal du licencié :

GARANTIES D'ASSURANCE ET/OU D'ASSISTANCE

Je reconnais :

- Avoir reçu le dépliant « Notice d'informations Licence Carte Neige 2020-2021 » et avoir pris connaissance, sur ce document ou sur le site de la FFS www.ffs.fr ou de son courtier d'assurances www.ffs.verspieren.com, de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance y figurant et avoir été informé de la possibilité de souscrire, pour mon compte ou celui du mineur/majeur protégé dont je suis le représentant légal, à des compléments de garanties lors de l'adhésion à la FFS (voir page 14).

CERTIFICAT MEDICAL

J'atteste sur l'honneur :

- Avoir présenté à mon club un certificat médical il y a moins de trois ans (licencié compétiteur) ou il y a moins de 20 ans (licencié dirigeant et loisir)*,
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat médical,
- Avoir renseigné et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur www.ffs.fr/questionnaire-sante

Si l'une des trois cases ci-dessus n'est pas cochée :

- Avoir présenté obligatoirement à mon Club un certificat médical (datant de moins d'un an) préalablement à la validation de la licence 2020/2021.

*Cas particulier pour les licenciés pratiquant le biathlon (compétition et loisir) :

- Avoir présenté obligatoirement à mon Club un certificat médical (datant de moins d'un an) préalablement à la validation de la licence 2020/2021.

Il devra être fourni chaque saison au Club et mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du biathlon (« en compétition » le cas échéant).

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Uniquement pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés (lorsque la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil)

J'autorise :

- Dans le cadre de la réglementation de lutte contre le dopage et en particulier de l'article R. 232-52 du Code du sport, tout prélèvement nécessitant une technique invasive sur le mineur pour lequel je suis investi de l'autorité parentale / sur le majeur protégé dont j'assure la protection.

CONTROLE DE L'HONORABILITE DES ENCADRANTS ET EXPLOITANTS BENEVOLES

J'atteste sur l'honneur :

- Être encadrant bénévole (au sens de l'article L. 212-1 du code du sport)
- Être exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (au sens de l'article L. 322-1 du code du sport). Sont considérés comme tel tous les présidents, trésoriers et secrétaires des clubs, des comités de ski, des comités départementaux, des ligues régionales et de la fédération ainsi que les directeurs généraux de ces mêmes structures.

Si au moins l'une des deux cases ci-dessus est cochée :

Je reconnais que la licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport.

À ce titre, j'ai compris que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération française de ski aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

J'autorise :

- La Fédération française de ski à utiliser mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse email) à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités et celles qu'elle peut réaliser au nom de ses partenaires ou fournisseurs officiels, sans cession des données à ces tiers.
- La Fédération française de ski à transmettre certaines de mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse postale) à des tiers et notamment ses partenaires et fournisseurs officiels, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

**Date et signature du licencié majeur ou du représentant légal
(pour les mineurs et majeurs protégés) :**

Le titulaire de la licence Carte Neige peut se mettre en rapport avec le courtier en charge de la gestion des contrats FFS :

Verspieren – LICENCE CARTE NEIGE

1, avenue François Mitterrand
BP 30 200 - 59446 Wasquehal Cedex
E-mail : ffs@verspieren.com
Site web : www.ffi.verspieren.com
Tél. : 03 20 65 40 00

Pour une demande d'assistance, il est impératif de contacter avant toute démarche de retour ou de dépenses entrant dans le champ d'application de la garantie « Assistance rapatriement » :

EUROP ASSISTANCE

Services disponibles **24h/24 et 7j/7**

Par téléphone au 01 41 85 88 03
pour les appels de France métropolitaine,
ou au +33 1 41 85 88 03 pour les appels de l'étranger

Par email : medical@europ-assistance.fr

IMPORTANT : ne pas omettre de rappeler votre numéro de licence Carte Neige.

EUROP ASSISTANCE

Siège social : 1, promenade de la Bonnette
92230 Gennevilliers
Entreprise régie par le Code des Assurances, société anonyme au capital de 35 402 785 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405.

ALLIANZ IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1, cours Michelet – CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542110291 RCS NANTERRE
N° d'agrément : 542110291
N° de TVA intracommunautaire :
FR 76 542 110 291 (facture)
Matricule ACPR 402 0200
SIRET : 542 110 291 04757
N° LEI : 96950017XUD776A1HP65

VERSPIEREN

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 1 000 000 euros
321 502 049 RCS Lille Métropole.
Siège social : 1, avenue François Mitterrand
59290 Wasquehal
Immatriculée au Registre des intermédiaires
en assurance (Orias) sous le n° 07 001 542.
www.orias.fr.

Les sociétés EUROP ASSISTANCE,
ALLIANZ et Verspieren sont contrôlées
par l'ACPR, Autorité de contrôle prudentiel
et de résolution : 4, place de Budapest -
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI

50, rue des Marquisats
BP 2451
74011 Annecy Cedex

* Vous vivez, nous veillons



Allianz 

 **europ
assistance**
you live we care*

* Vous vivez, nous veillons

 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES